



Syndicat Force Ouvrière des Finances
Publiques du Val-de-Marne

COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2009

Ordre du jour commun aux 2 ex-directions :

- ♦ Création la **D**irection **D**épartementale des **F**inances **P**ublique du Val-de-Marne.
- ♦ Création des **S**ervices **I**mpôts **P**articuliers de Boissy-Saint-Léger et Villejuif.

Ordre du jour propre à la filière gestion publique :

- ♦ Projets d'avenant modifiant le règlement d'horaires variables des trésoreries du CHS Guiraud et de Créteil municipale.

En ouverture de séance, vos représentants FO-DGFIP 94 ont lu la déclaration suivante :

La Direction Départementale des Finances Publiques verra le jour prochainement dans le Val-de-Marne au travers de la mise en place d'une Direction Locale Unifiée, signant la mort administrative du Trésor Public et des Services Fiscaux.

FO ne s'oppose pas par principe à toute réforme conduite dans l'intérêt des usagers, du service public et dans le respect des conditions de travail des agents. Notre organisation syndicale ne plébiscite pas cette fusion dont l'un des objectifs affichés est la réduction des effectifs. Or la situation actuelle est critique. Comment espérer la réussite de cette fusion marquée par une nouvelle baisse des effectifs ! Pour mémoire, certains sites en sont réduits à fermer lors de la pause méridienne, ou ne répondent plus au téléphone afin de renforcer l'accueil du public.

Au vu de l'organigramme fonctionnel présenté, FO s'inquiète de la mise en place d'une "armée mexicaine", multipliant et diluant en cascade missions et responsabilités dont les conséquences sont désastreuses pour la base.

En outre, le maintien de deux services GRH distincts, encourage la différence de politique managériale. A l'instar de la fusion réalisée dans les SIP, FO réclame l'alignement de la gestion des personnels sur le système le plus favorable aux agents.

La seconde vague de mise en place des SIP nous inquiète car nous nous interrogeons sur le bilan des premiers SIP mis en place. A ce propos, FO ne s'étendra pas ici sur les conflits de personnes qui opposent les encadrants des ex directions. Toutefois, nous souhaitons que la direction rappelle fermement à ses cadres que les conflits de préséance n'ont pas leur place dans les SIP et sont préjudiciables à la bonne marche des services.

Si la campagne de déclaration sur les revenus en 2009 n'a pas été trop impactée dans les SIP concernés, on ne peut en dire de même du taux de recouvrement.

FO est donc dans l'expectative et craint un excès de confiance de l'administration quant aux résultats en matière de réalisation du taux de recouvrement du futur PRS.

De même, la mission d'assiette ne risque-t-elle pas de pâtir d'une fusion avec la mission de recouvrement au sein d'une même entité où les objectifs seront uniquement fixés en taux de recouvrement et où celui-ci sera le seul critère de mise en cause de la responsabilité du comptable.

La mise en place des nouvelles structures ne nous fait pas oublier les difficultés de mise en place d'HELIOS notamment en matière de recouvrement contentieux. La réforme hospitalière est déjà en marche avec la fusion prochaine de l'hôpital Saint-Maurice et d'Esquirol. Le tout compliqué par les imperfections d'HELIOS.

Le plan de déploiement des SIP 2010/2011 implique des restructurations immobilières et des redéploiements du personnel.

FO exige donc une meilleure association :

- ♦ des agents, peu sollicités par leur hiérarchie sur l'élaboration de projets pourtant avancés ;
- ♦ des usagers, présentés comme au cœur de la réforme mais dont les temps de déplacement et d'attente aux guichets ont considérablement augmentés ;
- ♦ avec les organisations syndicales, au travers de réunions d'information périodiques prescrites dans les comptes rendus des groupes de travail ministériels.

Le vendredi 2 octobre 2009 s'est tenu le CTPD de création de la

Direction Départementale des Finances Publique du Val-de-Marne fusionnant concrètement les services de la Trésorerie Générale et de la Direction des Services Fiscaux au sein d'une même direction locale unifiée.

**Ce CTPD commun a été l'occasion pour FO de rappeler la situation :
une hémorragie en personnel sans précédent !**

Cette situation a été reconnue par la parité administrative, notamment par le TPG qui a reconnu une perte de 78 emplois sur la filière gestion publique (une vingtaine pour la filière fiscale). Cette situation n'est pas sans conséquence sur la bonne marche de l'ensemble des services.

Néanmoins, un fort désaccord s'est imposé d'emblée entre notre syndicat et une direction mettant en cause uniquement le mode de gestion des Ressources Humaines, mais aucunement les restructurations et réformes successives.

Pour FO, si une déficience en matière de gestion prévisionnelle des emplois ne fait aucun doute, le problème des carences en effectifs n'est pas seulement lié au décalage *affectation/formation/installation*. La priorité affichée de faire de l'accueil la mission dorénavant prépondérante des services de proximité, doit aussi être prise en compte par la direction centrale en ce qui concerne la charge de travail des postes et conduire à l'implantation de nouveaux emplois.

Mise en place de la D.L.U.

La **D.D.Fi.P du Val-de-Marne** devrait ainsi voir le jour début novembre pour sa création juridique. L'installation des personnels et les rapprochements de services devraient s'étaler sur plusieurs semaines et s'effectueront progressivement. Ces déménagements concerneront 70 agents, soit 20 % des effectifs des deux ex directions. Des prestataires externes interviendront, probablement le week-end. Les armoires seront déplacées pleines.

Dès le 1^{er} janvier prochain, les effectifs affectés DDFiP travailleront sur les plages horaires unifiées et décidées par un vote qui interviendra dans le courant du dernier trimestre 2009. Les agents de la filière gestion publique abandonneront GTT au profit d'AGORA, dispositif de gestion des horaires variables en vigueur à l'ex DGI. Ils bénéficieront alors du système de la badgeuse et du cycle d'horaires de travail hebdomadaire individualisés.

Création de deux SIP supplémentaires

Le 1^{er} décembre 2009 verra la création de deux nouveaux SIP dans le Val-de-Marne : Boissy-Saint-Léger et Villejuif. Le coût des travaux s'élève respectivement à 23 000 € pour le premier et à 283 000 € pour le second.

En matière d'installation et de conditions de travail des agents, l'administration privilégie la mise en œuvre d'un accueil assis/debout avec vitrage blindé, mais surtout, l'installation systématique du travail en plateau pour la gestion et ce, au travers de vastes « open space » pourtant décriés régulièrement par FO.

FO rappelle aux personnels concernés qu'ils ont individuellement 15 jours à compter de ce CTPD pour mentionner à leur hiérarchie directe leur volonté éventuelle de ne pas rejoindre la structure fusionnée et bénéficier ainsi d'une priorité de mutation lors d'un prochain mouvement local.

Rappel des règles de vie commune

Elles s'appliqueront le 1^{er} janvier 2010 dans les SIP de Boissy-Saint-Léger et Villejuif.

En ce qui concerne la détermination des horaires variables, les horaires de début et fin de journée ont été arrêtés lors du CTPD 2009/3 du 28 mai 2009 :

- plage variable de début de journée : 7 h 30 – 9 h 30 ;
- plage variable de fin de journée : 16 h 00 – 19 h 00.

S'agissant de la détermination des horaires de la plage méridienne, les agents des SIP de Boissy-Saint-Léger et Villejuif seront consultés au cours du 4^{ème} trimestre 2009 afin de déterminer le cycle applicable à leur service pour une mise en place au 1^{er} janvier 2010. Plusieurs horaires peuvent être choisis.

Les cycles de travail proposés sont les suivants :

| CYCLE | HORAIRES |
|-------|---|
| 1 | 7 h 30 – 9 h 30 – 11 h 30 – 14 h 00 – 16 h 00 – 19 h 00 |
| 2 | 7 h 30 – 9 h 30 – 11 h 45 – 14 h 00 – 16 h 00 – 19 h 00 |
| 3 | 7 h 30 – 9 h 30 – 11 h 45 – 14 h 15 – 16 h 00 – 19 h 00 |
| 4 | 7 h 30 – 9 h 30 – 12 h 00 – 14 h 00 – 16 h 00 – 19 h 00 |

Les effectifs des SIP

Les emplois figurant dans le tableau ci-dessous sont ceux implantés au 1^{er} septembre 2009. S'agissant des emplois des trésoreries, ce sont ceux implantés au 1^{er} juillet 2009 et tenant compte des suppressions d'emplois intervenues en 2009 qui ont été soumises à vote en CTPD. En ce qui concerne les CDI, il s'agit des emplois au 1^{er} septembre 2009, tenant compte des suppressions 2009 décidées en CTPD et qui ont été prises en compte au TSM le 1^{er} septembre 2009.

Compte tenu de ces éléments, la situation cible des effectifs des 2 SIP est la suivante :

| IP | Emplois implantés B et C | | |
|--|--------------------------|-----------------------------|-------|
| | CDI TSM au 01/09/2009 | Trésorerie au 01/07/2009 | Total |
| Boissy-Saint-Léger (Trésorerie spécialisée) | 22 | 10 | 32 |
| Villejuif (Trésorerie spécialisée) | 40 | 17 | 57 |

Les horaires d'ouverture

☒ A Boissy-Saint-Léger, les horaires d'ouverture au public sont harmonisés sur une plage continue de 9 heures à 16 heures pour tous les services (SIE, CDI, trésorerie) depuis fin 2008.

☒ A Villejuif, les horaires actuels d'ouverture sont différents :

- CDI : 8h45-12h / 13h30-16h15

- Trésorerie : 8H30 – 16H

Il est proposé d'harmoniser les horaires d'ouverture au public du SIP sur une plage continue de 9 heures à 16 heures.

Quant à la gestion des congés et autorisations d'absence dans le logiciel AGORA, les agents se restreindront à indiquer uniquement leur quotité de travail (80 %) et leur choix d'horaires hebdomadaire déterminant leurs droits ARTT (ex. pour 38 heures, 13 jours d'ARTT).

Pour terminer, la direction nous a annoncé la création :

☒ En avril 2010, de deux SIP : Charenton-le-Pont et Créteil.

Le service communal de Charenton-le-Pont, dernier poste mixte du département, rejoindra la trésorerie municipale de Saint-Maur-des-Fossés ... Les usagers en seront certainement ravis ! ?

☒ Le 1^{er} décembre 2010, les SIP de Champigny-sur-Marne, l'Haÿ-les-Roses et Vincennes.

☒ Le SIP de Saint-Maur-des-Fossés en 2011. En effet, son aménagement nécessitera d'importants et longs travaux compte tenu de la nécessité de désamianter des locaux.

U

Questions diverses

FO a profité de ce CTPD pour attirer l'attention de la direction locale sur les futurs travaux du restaurant administratif de Créteil ainsi que du contrat passé avec le CCR au sujet du stationnement.

Le restaurant administratif de Créteil :

Les travaux sont une nouvelle fois repoussés. On évoque maintenant le 1^{er} trimestre 2010. À suivre ...

Par contre, les alternatives de restauration collective sont en cours de finalisation. Il y aura des possibilités à la Mairie de Créteil (60 repas), à la Poste (100 repas) ou encore à la DDE (30 repas). Par ailleurs, la Cafétéria CASINO pourrait servir 250 à 350 repas. Le prix de ces repas sera d'un montant maximum de 4,62 € hors subvention, soit 3,57 € maximum par repas.

Le stationnement au Centre Commercial Régional de Créteil :

Un accord de tacite reconduction sur 2011 semble s'annoncer. À suivre ...

VOTES

FO est un syndicat qui accompagne toute réforme construite dans le respect des missions, dans l'intérêt des usagers et dans le sens de l'amélioration des conditions de travail des agents.

Pour autant, FO-DGFiP Val-de-Marne ne peut plébisciter les restructurations en cours.

La poursuite de la mise en place du Guichet Fiscal Unique (SIP et accueil fiscal de proximité) ne fait que confirmer nos craintes. Les suppressions d'emplois, le déficit en formation, n'amènent qu'à la dégradation des conditions de travail, à l'alourdissement des charges pour les agents et à la détérioration du service public.

Par conséquent, FO-DGFiP 94 s'est ABSTENU lors des 2 votes concernant :

- la création de la DDFiP du Val-de-Marne,
- la création des SIP de Boissy-Saint-Léger et de Villejuif.

Les HORAIRES VARIABLES

des Trésoreries du C.H.S. Paul Guiraud et de Créteil municipale

n'appellent aucun commentaire de la part des Organisations Syndicales. Ces changements d'horaires variables ayant été préalablement soumis au vote des agents des sites concernés,

FO vote POUR.



Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :

Grade : Affection : Quotité de travail : %

Déclare vouloir adhérer au Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques

Date et Signature :

☛ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

✉ F.O.-DGFiP 94 - Hôtel des Finances de Créteil, par la sacoche ou 1 place du Général Pierre Billotte 94040 CRETEIL Cedex

☎ 01 43 99 61 58 - ☎ 01 43 99 38 08 - ✉ fo.094@dgfip.finances.gouv.fr - 🌐 www.fo-tresor-sd.fr/094/